

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEAUCHETTE
DU JEUDI 1^{ER} Juillet 2021 à 19H00**

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

Date de convocation : 28/06/2021

Membres présents : Mesdames BAYON Eliane, CHEVAILLIER Sylvie, CICERON Corinne, LEBRE Marie, VIAL Stéphanie. Messieurs DI BARTOLOMEO Louis, LASSABLIERE Thierry, RAOUL Clément, SOUBEYRAND Maxime, TISSOT Jean-Paul, VINCENT Eric, ZMYSLONY Bruno.

Membres absents : Mesdames BACHELARD Anne-Noëlle (en Conseil d'école), DUBOIS Georgette (A donné procuration à Marie LEBRE). Monsieur MURE Jean-Jacques (en Conseil d'école).

Secrétaire de séance : Madame BAYON Eliane

1. Créations de 2 Postes et modifications du tableau des effectifs

1 - Durant cette année scolaire nous avons une contractuelle en poste sur les temps d'ATSEM, de périscolaire et d'entretien des locaux.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal une création de poste d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la demande d'ouverture de poste d'adjoint technique.
- **APPROUVE** le tableau des effectifs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre une demande d'ouverture de poste auprès du Comité Technique Intercommunal du Centre de Gestion.

2 - Suite au départ de Claudie CHENEL, la Commune souhaite ouvrir un poste d'adjoint technique.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal une création de poste d'adjoint technique

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la demande d'ouverture de poste d'adjoint technique.
- **APPROUVE** le tableau des effectifs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre une demande d'ouverture de poste auprès du Comité Technique Intercommunal du Centre de Gestion.

2. Fermeture de poste et Nomination sur un Poste vacant

Suite à la réussite de l'examen professionnel d'Adjoint administratif principal 2^{ème} Classe, il a été demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la Nomination d'un agent de la Commune à ce grade (un poste est actuellement disponible dans le tableau des effectifs).

Cet Agent ne pourra être nommé qu'au 1^{er} janvier 2022, afin que toutes les conditions requises soient remplies.

La commune fermera donc le poste Adjoint administratif au 1^{er} février 2022.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la nomination au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe au 1^{er} janvier 2022.
- **APPROUVE** la fermeture de poste d'adjoint administratif au 1^{er} février 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre une demande de fermeture de poste auprès du Comité Technique Intercommunal du Centre de Gestion.

3 Modification de quotité horaire et modification du tableau des effectifs

En accord avec l'agent, le contrat de travail de Natacha BAYON, passera de 17h50 à 20h hebdomadaire au 01/09/2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la demande de modification de quotité horaire.
- **APPROUVE** le tableau des effectifs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre une demande d'ouverture de poste auprès du Comité Technique Intercommunal du Centre de Gestion.

1. Mise à disposition d'un terrain

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que depuis le 1^{er} juillet 2015 la Commune a mis à disposition de la SARL « Les Copains d'Abord » un terrain communal pour que cette société puisse exercer son activité professionnelle.

Fin 2019 le gérant de cette société, Monsieur Hervé SIMONE, a fait savoir à la Commune que cette société cessait son activité et que par conséquent il souhaitait que la convention cesse, ce qui lui a été accordé.

Courant mai 2020, monsieur TORRES Florent avait pris contact avec la Mairie pour faire connaître son intention de reprendre l'activité de la SARL « Les Copains d'Abord ».

Cette année encore Monsieur TORRES a émis le souhait d'ouvrir durant la période estivale.

Vu l'intérêt pour l'attractivité du village de la reprise de cette activité, un accord de principe lui a été donné.

Monsieur TORRES a demandé que la mise à disposition soit limitée à la période estivale soit : Juin – Juillet – Août – Septembre 2020.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de lui donner l'autorisation de signer avec Monsieur TORRES ou avec un autre interlocuteur une convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle 292 section d'une superficie de 200 m², destinée exclusivement à la restauration rapide à emporter ou à consommer sur place, sans service à table, sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une indemnité d'occupation du domaine public de 200 € par mois, à compter du 01/06/2021 au 30/09/2021.

M. le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur cette mise à disposition de terrain.

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la mise à disposition du terrain, à M. TORRES Florent ou à un autre interlocuteur, destiné exclusivement à la restauration rapide à emporter ou à consommer sur place, sans service à table, sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public.
- **Donne** le pouvoir à M. le Maire pour signer la convention de mise à disposition de ce terrain avec Monsieur TORRES Florent ou avec un autre interlocuteur.

2. Eclairage Public

Monsieur le Maire a demandé aux membres du Conseil Municipal de réfléchir sur l'éclairage public (les horaires de l'éclairage avaient été modifiés durant le confinement).

A la question maintenons nous une extinction de l'éclairage public, la réponse du Conseil Municipal a été, oui à l'unanimité.

Monsieur le Maire a donc proposé, l'organisation suivante :

- En semaine : Extinction de 23h à 6h du matin sur l'ensemble de la Commune

Quelques exceptions seront mises en places pour le Week-End :

Afin de sécuriser les abords des salles des fêtes et de l'Auberge des Lys :

- Le vendredi soir, extinction repoussée de 1h à 6h pour le centre bourg et une partie du chemin de la Villa.
- Le samedi, il n'y aura pas d'extinction des candélabres aux alentours des salles des fêtes et de l'Auberge.

Le Carrefour des 4 routes, considéré comme dangereux restera allumé en semaine et le week-end.

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** les nouveaux horaires d'extinction des lampadaires de la commune de Veauchette.
- **Autorise** monsieur le Maire à procéder aux changements d'horaires.

3. Travaux prévus durant juillet et août sur l'école

Monsieur Thierry LASSABLIERE, informe le Conseil Municipal des travaux prévus cet été.

- Changement des baies vitrées (sous réserve d'approvisionnement du matériel), ce qui engendrera quelques travaux de plâtrerie.
- Mise en place de leds dans toutes les classes.
- Quelques travaux de plomberie sont aussi prévus.

4. Information sur l'avancement des travaux des logements de la ferme de la Combe

Les travaux de plâtrerie vont débuter durant la deuxième semaine de juillet et se termineront fin septembre.

5. Questions diverses

- Mardi 6 juillet : Assemblée générale de Mosaïque.
- Mercredi 7 juillet : Réunion du CCAS pour l'organisation du concours de pétanque.
- Vendredi 9 juillet à 19h : Assemblée générale du foot.
- Vendredi 30 juillet : Concours de pétanque organisé par le CCAS.

La séance a été levée à 20h30

Le prochain conseil aura lieu en salle du conseil le jeudi 2 septembre 2021 à 19h00.